

REGLEMENT PARTICULIER TOURNOI DU BAD'SBERG

- 1- Le tournoi est autorisé sous le numéro (en cours)
- 2- Le juge-arbitre principal de la compétition est **M. RIETHERER EMMANUEL** assisté du juge-arbitre adjoint **M. HEITZ GREGORY**
- 3- Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Ces éléments du règlement particulier complètent les dispositions du RGC. Il est géré par le logiciel Badplus.
- 4- Tout participant doit être licencié et ne pas être sous l'effet d'une sanction fédérale le jour du tirage au sort afin de pouvoir participer au tournoi.
- 5- Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.
- 6- Le tournoi n'a qu'une catégorie Senior qui est ouverte à partir de la catégorie Minime à la catégorie Vétérans.
Les tableaux proposés sont : SH – SD – DH – DD – DMx
- 7- Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin, 67000 STRASBOURG), par tout moyen prouvant la date de réception. Le recommandé avec AR n'est plus obligatoire. Le justificatif peut également être envoyé par mail à l'adresse suivante "valerie.sabigno@badmintongrandest.com". Après le tirage au sort, les forfaits seront remboursés uniquement sur justificatif.
- 8- Une tenue de Badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur les terrains. Tout joueur portant une tenue ayant pour emblème une instance fédérale (Fédération, Ligue, Codep ou Club) à laquelle ce joueur appartient, est autorisée.
- 9- Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit d'exclure partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.
- 10- Les horaires diffusés pendant la compétition le sont à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au juge-arbitre et à la table de marque. Un joueur qui ne se présenterait pas sur le terrain dans les cinq minutes suivant l'appel de son match pourra être déclaré forfait par le juge-arbitre.
- 11- Les volants sont à la charge des joueurs (partage équitable). En cas de litige, le volant officiel (**RSL 3**) devra être utilisé. Les volants seront en vente dans la salle et fournis gratuitement lors des finales par l'organisateur.
- 12- Le temps de repos entre les matchs est de 20 minutes minimum.
- 13- Le temps de prise de contact avec les terrains sera de 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de repos.
- 14- Les matchs sont majoritairement auto-arbitrés jusqu'aux demi-finales. Tout joueur pourra, à tout moment, faire appel au juge-arbitre qui pourra désigner un arbitre autorisé par la CRA, s'il le juge nécessaire. La tenue officielle d'arbitrage est impérative (polo noir FFBaD).
- 15- Tout joueur devra se présenter à la table de marque au plus tard 30 minutes avant son premier match et ce pour chaque jour de la compétition.
- 16- Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match et un nombre suffisant de volants (sauf pour les finales).
- 17- Seuls auront accès au plateau de jeu :
 - les joueurs disputant un match ou appelés pour un match,
 - leurs entraîneurs ou conseillers durant les interruptions règlementaires,
 - les organisateurs et les officiels techniques.

Les conseils durant les sets (« coaching permanent ») ne seront pas autorisés. Les personnes en attente de vouloir conseiller devront se tenir derrière la ligne jaune le long des tribunes en dehors des interruptions pour le centre sportif Pierre de Coubertin. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le juge-arbitre et lui seul.

18- Tableaux.

Les séries seront réparties comme suit : (D9PNC), (D7-D8 moyenne max. 48), (R6-D7) et (R4-R5).

Pour la série D7D8 moyenne max 48, seuls les joueurs(euses) classés(ées) D7 ou inférieur peuvent s'inscrire dans cette série. La moyenne de leurs points doit être égale ou inférieure à 48.

Les joueurs pourront s'inscrire dans 2 tableaux au maximum, dans 1 ou plusieurs séries. Un joueur ne peut se surclasser que d'une seule série supérieure à celle à laquelle son classement lui permet de jouer.

Les joueurs NC et P12 peuvent s'inscrire uniquement en D9-P-NC.

Au maximum un tableau peut comporter 32 inscrits afin de garantir le déroulement en poule.

C'est le classement au 30 mars 2019 qui sera pris en compte pour le tirage au sort. Ce classement évoluant toutes les semaines, il se peut que le jour du tirage au sort il diffère de celui inscrit par les joueurs(euses) sur les feuilles d'inscriptions. Si tel est le cas, le(a) joueur(euse) sera reclassé(ée) dans la série supérieure ou se verra refuser son inscription si la série n'est pas proposée et sera remboursé(ée).

Le mode de compétition retenu est la poule pour la 1^{ère} phase et l'élimination directe pour la phase finale (à partir des 1/16 de finales). Le Comité Organisateur se réserve le droit soit d'annuler un tableau d'une série, soit de fusionner les tableaux de 2 séries si l'un de ceux-ci n'atteignait pas le minimum prévu par le RGC soit 3 personnes pour les simples et 3 paires pour les doubles.

Un(e) joueur(euse) sans partenaire pourra s'inscrire au choix et le club fera son possible pour lui en trouver un(e).

19- Inscription.

Le nombre d'inscriptions étant limité à 250, nous tiendrons compte de la date d'arrivée des feuilles d'inscription en cas de surnombre.

La date limite d'inscription est fixée au lundi 1^{er} avril 2019 (date d'arrivée des feuilles d'inscription). Le tirage au sort est fixé au samedi 6 avril 2019

Le montant des droits d'inscription est fixé à :

14 € pour 1 tableau

19 € pour 2 tableaux

Tout(e) joueur(euse) remplaçant(e) devra s'acquitter des droits d'engagement.

Le mode d'inscription et de paiement peut être individuel ou par club. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des feuilles d'inscriptions mal remplies seront supportées par le club en cause.

20- Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » au service et en cours de jeu pour le Complexe sportif Pierre de Coubertin. Tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « let » au service et « faute » en cours de jeu pour le Gymnase.

21- Tout joueur mineur inscrit doit être sous la responsabilité de personnes ayant autorité parentale. Ces personnes devront se faire connaître auprès du JA. En cas de non présence d'une de ces personnes, le JA est en droit de disqualifier le joueur mineur.

22- Une buvette sera ouverte pendant toute la durée du tournoi avec restauration rapide (plats chauds et froids) et boissons chaudes et froides.

23- Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou incident durant la compétition.

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au Règlement Général des Compétitions et au présent règlement.